



**2018/2791(RSP)**

6.9.2018

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 57**

**Projet de proposition de résolution**

**Norbert Lins, Guillaume Balas, Jadwiga Wiśniewska, Gerben-Jan Gerbrandy, Benedek Jávor, Anja Hazekamp, Piernicola Pedicini, Jean-François Jalkh**

(PE625.330v01-00)

sur la quatorzième réunion de la Convention sur la diversité biologique

(COP14)

(2018/2791(RSP))



**Amendement 1**  
**Nicola Caputo**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 6 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

- ***A. considérant que la biodiversité présente une valeur intrinsèque considérable, laquelle doit être protégée au profit des générations futures; que la biodiversité présente également des avantages en termes de santé humaine ainsi qu'une valeur sociale et économique considérable, et que le coût, en termes de perte d'opportunités socio-économiques, de l'échec de la réalisation des objectifs en matière de biodiversité fixés pour 2020 est estimé à 50 milliards d'euros par an;***

Or. it

**Amendement 2**  
**Luke Ming Flanagan**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, ***qui est en grande partie dû au renforcement de l'agriculture intensive et à la dépendance mondiale excessive qui en découle à l'égard des semences génétiquement modifiées et des pesticides destructeurs***, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services

essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

Or. en

**Amendement 3**  
**Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

*Amendement*

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ***cette extraordinaire variété d'écosystèmes, d'espèces et de gènes qui nous entoure***, consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

Or. ro

**Amendement 4.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à

*Amendement*

A. considérant que la déclaration de mission du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique consiste à prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à

l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, *échéance particulièrement proche*, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté;

Or. fr

## **Amendement 5**

**Urszula Krupa**

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Considérant B**

##### *Projet de proposition de résolution*

B. considérant que la Vision 2050 adoptée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) prévoit de «Vivre en harmonie avec la nature», dans les termes suivants: «D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples»;

##### *Amendement*

B. considérant que la Vision 2050 adoptée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) prévoit de «Vivre en harmonie avec la nature», dans les termes suivants: «D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse *conformément aux principes du développement durable*, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages *matériels, culturels et environnementaux* essentiels à tous les peuples»;

Or. pl

## **Amendement 6**

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Considérant C bis (nouveau)**

***C bis. considérant que le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages vise à répartir les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques d'une manière juste et équitable;***

Or. en

**Amendement 7**

**Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant D**

*Projet de proposition de résolution*

D. considérant que la stratégie 2020 de l'Union européenne en faveur de la biodiversité vise à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'Union, et à continuer à mettre fin à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale d'ici 2020;

*Amendement*

D. considérant que la stratégie 2020 de l'Union européenne en faveur de la biodiversité vise à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'Union, et à continuer à mettre fin à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale d'ici 2020, ***en tenant compte de la valeur intrinsèque de la biodiversité et de la contribution essentielle des services écosystémiques au bien-être des populations et à la prospérité économique;***

Or. ro

**Amendement 8.**

**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**

**Considérant D**

*Projet de proposition de résolution*

D. considérant que la stratégie 2020 de l'Union européenne en faveur de la

*Amendement*

D. considérant que la stratégie 2020 de l'Union européenne en faveur de la

biodiversité vise à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'Union, et à continuer à mettre fin à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale d'ici 2020;

biodiversité vise à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'Union, et à continuer à mettre fin à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale d'ici 2020, *objectifs qui paraissent difficilement conciliables avec certaines politiques de l'UE comme la politique agricole commune;*

Or. fr

### **Amendement 9**

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant que l'Union européenne et ses États membres ont adopté le programme et les objectifs mondiaux de développement durable à l'horizon 2030, lesquels prônent la transformation de notre monde et la protection de notre planète, y compris des écosystèmes terrestres et sous-marins; et qu'ils se sont engagés à appliquer ce programme dans son intégralité;*

Or. en

### **Amendement 10**

**Urszula Krupa**

### **Projet de proposition de résolution**

**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant que la biosurveillance et les différentes formes de protection de*

*la biodiversité mises en œuvre au niveau de l'Union européenne, par exemple le réseau Natura 2000, constituent un élément essentiel de la conservation de la nature, mais insuffisant pour protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;*

Or. pl

**Amendement 11**  
**Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant la dégradation des écosystèmes et les lourdes pertes sociales et économiques pour l'Union européenne;*

Or. ro

**Amendement 12.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

1. constate avec inquiétude que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 ne seront pas remplis si l'on considère la trajectoire de perte de biodiversité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et invite l'ensemble des parties à redoubler d'efforts; demande, à cet égard, à la Commission et aux • États membres de s'engager à faire des efforts supplémentaires, substantiels et immédiats pour la préservation de la biodiversité afin

1. constate avec inquiétude que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 ne seront pas remplis si l'on considère la trajectoire de perte de biodiversité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et *si l'on observe les études scientifiques démontrant en opposition avec les objectifs poursuivis une réduction sensible de la biodiversité.* Invite *avec insistance* l'ensemble des parties à redoubler d'efforts; demande, à



d'atteindre les objectifs de l'Union européenne;

cet égard, à la Commission et aux • États membres de s'engager à faire des efforts supplémentaires, substantiels et immédiats pour la préservation de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne;

Or. fr

**Amendement 13**  
**Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Projet de proposition de résolution*

1. constate avec inquiétude que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 ne seront pas remplis si l'on considère la trajectoire de perte de biodiversité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et invite l'ensemble des parties à redoubler d'efforts; demande, à cet égard, à la Commission et aux • États membres de s'engager à faire des efforts supplémentaires, substantiels et immédiats pour la préservation de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne;

*Amendement*

1. constate avec inquiétude que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 ne seront pas remplis si l'on considère la trajectoire de perte de biodiversité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et invite l'ensemble des parties *et des acteurs concernés* à redoubler d'efforts; demande, à cet égard, à la Commission et aux • États membres de s'engager à faire des efforts supplémentaires, substantiels et immédiats pour la préservation de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne;

Or. en

**Amendement 14.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Projet de proposition de résolution*

2. souligne que la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale est un

*Amendement*

2. souligne que la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale est un

enjeu clé et donc un intérêt stratégique de l'UE qui devrait retenir la plus grande attention politique; invite la Commission et les États membres à aller activement, notamment au moyen de leurs instruments extérieurs, à la rencontre des pays tiers pour promouvoir et renforcer les mesures et structures de gouvernance pour la sauvegarde de la biodiversité, plus particulièrement dans tous les accords multilatéraux;

enjeu clé et donc un intérêt stratégique de l'UE qui devrait retenir la plus grande attention politique, *mais qui ne semble pourtant pas figurer à l'agenda des politiques publiques menées tant au niveau de l'Union européenne que des États membres*; invite la Commission et les États membres à aller activement, notamment au moyen de leurs instruments extérieurs, à la rencontre des pays tiers pour promouvoir et renforcer les mesures et structures de gouvernance pour la sauvegarde de la biodiversité, plus particulièrement dans tous les accords multilatéraux;

Or. fr

## **Amendement 15** **Urszula Krupa**

### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 2**

#### *Projet de proposition de résolution*

2. souligne que la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale est un enjeu clé et donc un intérêt stratégique de l'UE qui devrait retenir la plus grande attention politique; invite la Commission et les États membres à aller activement, notamment au moyen de leurs instruments extérieurs, à la rencontre des pays tiers pour promouvoir et renforcer les mesures et structures de gouvernance pour la sauvegarde de la biodiversité, plus particulièrement dans tous les accords multilatéraux;

#### *Amendement*

2. souligne que la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale est un enjeu clé et donc un intérêt stratégique de l'UE qui devrait retenir la plus grande attention politique; invite la Commission et les États membres à aller activement, notamment au moyen de leurs instruments extérieurs, à la rencontre des pays tiers, *notamment des pays limitrophes de l'Union européenne*, pour promouvoir et renforcer les mesures et structures de gouvernance pour la sauvegarde de la biodiversité, plus particulièrement dans tous les accords multilatéraux;

Or. pl

## **Amendement 16**

Urszula Krupa

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3**

*Projet de proposition de résolution*

3. insiste sur la nécessité d'un système de gouvernance exhaustif relatif à la sauvegarde et à l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques; appelle l'Union et les États membres à rester fermement engagés en faveur d'un renforcement de la Convention sur la diversité biologique et à jouer un rôle moteur dans la préparation du cadre pour l'après-2020, notamment en prévision des quatorzième et quinzième réunions de la conférence des parties, et à exposer leurs idées et priorités de manière transparente pour le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020;

*Amendement*

3. insiste sur la nécessité d'un système de gouvernance exhaustif relatif **à la biosurveillance**, à la sauvegarde et à l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, **reposant sur des formes élargies de protection de la nature**; appelle l'Union et les États membres à rester fermement engagés en faveur d'un renforcement de la Convention sur la diversité biologique et à jouer un rôle moteur dans la préparation du cadre pour l'après-2020, notamment en prévision des quatorzième et quinzième réunions de la conférence des parties, et à exposer leurs idées et priorités de manière transparente pour le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020;

Or. pl

**Amendement 17  
Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**3 bis. rappelle que la conservation et la restauration de la biodiversité sous-tendent la plupart des objectifs de développement durable et sont essentielles pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Union européenne concernant, entre autres, l'environnement, la sécurité alimentaire, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène, la santé, la réduction des risques de catastrophes et la migration;**

## Amendement 18

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 4

##### *Projet de proposition de résolution*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable; invite la Commission et les États membres à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence accrue en matière de politique environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, une approche dont il souligne la nécessité;

##### *Amendement*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable; invite la Commission et les États membres, en soulignant la nécessité de cette approche, à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence accrue en matière de politique environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, y ***compris dans le cadre de leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement durable des Nations unies d'ici à 2030;***

## Amendement 19

**Urszula Krupa**

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 4

##### *Projet de proposition de résolution*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable; invite la Commission et les États membres à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence accrue en matière de politique

##### *Amendement*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable ***en milieu biotique et abiotique;*** invite la Commission et les États membres à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence

environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, une approche dont il souligne la nécessité;

accrue en matière de politique environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, une approche dont il souligne la nécessité;

Or. pl

**Amendement 20.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable; invite la Commission et les États membres à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence accrue en matière de politique environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, une approche dont il souligne la nécessité;

*Amendement*

4. rappelle que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un travail **par définition** fondamentalement collaboratif et une composante clé du développement durable; invite la Commission et les États membres à faciliter l'intégration de la défense de la biodiversité et à assurer une cohérence accrue en matière de politique environnementale dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union, une approche dont il souligne la nécessité;

Or. fr

**Amendement 21**  
**Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des **recommandations permettant d'identifier et de protéger les**

*Amendement*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point **et d'appliquer des décisions et des mesures efficaces allant**

zones *stratégiques* en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales;

*de l'identification et de la protection des zones protégées* en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales *ainsi que pour restaurer les écosystèmes et leurs services en dehors des zones protégées, à l'intégration de la biodiversité dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la sylviculture, l'aménagement du territoire, la coopération au développement, la recherche et l'innovation, les transports, l'activité minière et la santé, et à l'élimination des subventions perverses;*

Or. en

**Amendement 22.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales;

*Amendement*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales *estime qu'il est ainsi illusoire de vouloir lutter contre l'appauvrissement de*

*la biodiversité tout en maintenant des politiques aux objectifs purement productivistes, en particulier dans le domaine agricole;*

Or. fr

**Amendement 23**  
**Urszula Krupa**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales;

*Amendement*

5. considère qu'il est crucial de s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales *ainsi que sur les divers niveaux géographiques (hydrosphère, atmosphère, lithosphère et pédosphère);*

Or. pl

**Amendement 24**  
**Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. considère qu'il est crucial de

*Amendement*

5. considère qu'il est crucial de

s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales;

s'attaquer aux principales causes de l'appauvrissement *et du déclin* de la biodiversité par une approche stratégique à long terme et de mettre au point des recommandations permettant d'identifier et de protéger les zones stratégiques en fonction de leur sensibilité, de la présence d'espèces menacées ou des déficits de connaissances identifiés et/ou d'une gestion efficace, afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions négatives sur les territoires et les moyens de subsistance des communautés indigènes et locales;

Or. ro

## **Amendement 25**

**Benedek Jávör**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 6**

##### *Projet de proposition de résolution*

6. rappelle que la COP14 en Égypte marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention; estime donc qu'il est absolument indispensable de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du présent plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de se concentrer sur la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et de travailler à un plan stratégique ambitieux pour l'après-2020 ainsi qu'à un mécanisme de mise en œuvre, en rapport avec un scénario à l'horizon 2050 qui tienne compte des nouveaux défis dans le domaine de la biodiversité, en adéquation avec le programme et les objectifs de développement durable pour 2030;

##### *Amendement*

6. rappelle que la COP14 en Égypte marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention; estime donc qu'il est absolument indispensable de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du présent plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de se concentrer sur la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et *des éléments fondamentaux du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, ainsi que* de travailler à un plan stratégique ambitieux pour l'après-2020 ainsi qu'à un mécanisme de mise en œuvre, en rapport avec un scénario à l'horizon 2050 qui tienne compte des nouveaux défis dans le domaine de la biodiversité, en adéquation avec le programme et les objectifs de développement durable pour 2030;



**Amendement 26.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Projet de proposition de résolution*

6. rappelle que la COP14 en Égypte marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention; estime donc qu'il est absolument indispensable de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du présent plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de se concentrer sur la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et de travailler à un plan stratégique ambitieux pour l'après-2020 ainsi qu'à un mécanisme de mise en œuvre, en rapport avec un scénario à l'horizon 2050 qui tienne compte des nouveaux défis dans le domaine de la biodiversité, en adéquation avec le programme et les objectifs de développement durable pour 2030;

*Amendement*

6. rappelle que la COP14 en Égypte marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention; estime donc qu'il est absolument indispensable de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre *de la fin* du présent plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de se concentrer sur la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et de travailler à un plan stratégique ambitieux pour l'après-2020 ainsi qu'à un mécanisme de mise en œuvre, en rapport avec un scénario à l'horizon 2050 qui tienne compte des nouveaux défis dans le domaine de la biodiversité, en adéquation avec le programme et les objectifs de développement durable pour 2030;

Or. fr

**Amendement 27**  
**Benedek Jávor**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*6 bis. insiste sur le rôle des objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans la réalisation du programme et des objectifs mondiaux de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, en particulier*

*Amendement*

***l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), et l'ODD 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité);***

Or. en

**Amendement 28.  
Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 7**

*Projet de proposition de résolution*

7. constate avec inquiétude que dans l'Union européenne, parmi les évaluations<sup>1</sup> de l'état de conservation des espèces et des types d'habitats d'intérêt pour la conservation, seulement 7 % des espèces marines et 9 % des types d'habitats marins présentent un «état de conservation favorable» et que 27 % des évaluations d'espèces et 66 % des évaluations de types d'habitats montrent un «état de conservation défavorable».

---

<sup>1</sup> Le rapport d'évaluation régional sur la biodiversité et les services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale [https://www.ipbes.net/system/tdf/downloads/spm\\_2b\\_eca\\_digital\\_20180622.pdf?file=1&type=node&id=28318](https://www.ipbes.net/system/tdf/downloads/spm_2b_eca_digital_20180622.pdf?file=1&type=node&id=28318)

*Amendement*

7. constate avec inquiétude que dans l'Union européenne, parmi les évaluations<sup>1</sup> de l'état de conservation des espèces et des types d'habitats d'intérêt pour la conservation, seulement 7 % des espèces marines et 9 % des types d'habitats marins présentent un «état de conservation favorable» et que 27 % des évaluations d'espèces et 66 % des évaluations de types d'habitats montrent un «état de conservation défavorable». ***Constata ces statistiques sont alarmantes, en parfaite contradiction avec les objectifs poursuivis.***

---

<sup>1</sup> Le rapport d'évaluation régional sur la biodiversité et les services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale [https://www.ipbes.net/system/tdf/downloads/spm\\_2b\\_eca\\_digital\\_20180622.pdf?file=1&type=node&id=28318](https://www.ipbes.net/system/tdf/downloads/spm_2b_eca_digital_20180622.pdf?file=1&type=node&id=28318)

Or. fr

**Amendement 29**  
**Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

8. souligne la nécessité de renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance **clairement définis**, d'instruments de suivi et de mécanismes de contrôle **par les pairs**/de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain **plan stratégique** pour la diversité biologique;

*Amendement*

8. souligne la nécessité de renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration **d'objectifs quantitatifs clairement définis et mesurables à l'aide** d'indicateurs de performance, d'instruments de suivi, **de processus d'engagement** et de mécanismes de contrôle **et** de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain **cadre mondial** pour la diversité biologique;

Or. en

**Amendement 30**  
**Norbert Lins**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

8. souligne la nécessité de renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, d'instruments de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les

*Amendement*

8. souligne la nécessité de renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, d'instruments de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications **inspirés des mécanismes prévus par l'accord de Paris**

parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

*sur le climat*, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

Or. de

### **Amendement 31**

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 8**

##### *Projet de proposition de résolution*

8. *souligne la nécessité de* renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, *d'instruments* de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

##### *Amendement*

8. *demande instamment le déploiement de mesures visant à* renforcer les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, *de meilleurs instruments* de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications *assortis de normes communes*, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

Or. en

### **Amendement 32**

**Urszula Krupa**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 8**

##### *Projet de proposition de résolution*

8 souligne la nécessité de renforcer

##### *Amendement*

8 souligne la nécessité de renforcer

les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, d'instruments de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

les ambitions et les moyens du cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020; invite la Commission et les États membres à œuvrer activement à l'élaboration d'indicateurs de performance clairement définis, **à la biosurveillance et à l'élaboration** d'instruments de suivi et de mécanismes de contrôle par les pairs/de notifications, afin d'augmenter la transparence et la responsabilité pour les parties ainsi que l'efficacité générale du prochain plan stratégique pour la diversité biologique;

Or. pl

**Amendement 33.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

*Amendement*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions; **considère qu'un tel plan à l'échelle mondiale ne peut avoir de sens que si des résultats sont obtenus au niveau européen, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle;**

Or. fr

**Amendement 34**  
**Norbert Lins**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements *fermes*, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

*Amendement*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements *volontaires*, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions; *est d'avis que le cadre international doit s'inspirer des mécanismes prévus par l'accord de Paris sur le climat;*

Or. de

**Amendement 35**  
**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des

*Amendement*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des

capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur ***l'amélioration de la gouvernance des zones protégées et l'élaboration de mesures de conservation plus efficaces, ainsi que sur*** le renforcement des ambitions;

Or. en

**Amendement 36**  
**Urszula Krupa**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

*Amendement*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale ***dans le contexte d'un milieu abiotique,*** pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

Or. pl

**Amendement 37**  
**Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

9. souligne la nécessité d'un cadre international plus solide pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale, pour enrayer son déclin actuel et pour la rétablir autant que possible; estime qu'un tel cadre doit se fonder sur des objectifs et des engagements fermes, comprenant des contributions déterminées au niveau national *et régional* ainsi que d'autres instruments adaptés, des engagements financiers et de meilleures assurances de renforcement des capacités, ainsi qu'un mécanisme de révision quinquennal mettant l'accent sur le renforcement des ambitions;

Or. ro

### **Amendement 38**

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 11**

#### *Projet de proposition de résolution*

11. souligne que la croissance économique ne peut faciliter le développement durable que si elle ne va pas de pair avec la dégradation de la biodiversité et de la capacité de la nature à aider l'humanité;

#### *Amendement*

11. souligne que la croissance économique ne peut faciliter le développement durable que si elle ne va pas de pair avec la dégradation de la biodiversité et de la capacité de la nature à aider l'humanité *et insiste sur le fait qu'il importe d'améliorer les solutions axées sur la nature pour permettre aux sociétés de résoudre de manière totalement durable les problèmes complexes qui revêtent des aspects à la fois économiques et sociaux;*

Or. en

### **Amendement 39**

**Urszula Krupa**

### **Projet de proposition de résolution**



## Paragraphe 11

### *Projet de proposition de résolution*

11. souligne que la croissance économique ne peut faciliter le développement durable que si elle ne va pas de pair avec la dégradation de la biodiversité et de la **capacité de la nature à aider l'humanité**;

### *Amendement*

11. souligne que la croissance économique ne peut faciliter le développement durable que si elle ne va pas de pair avec la dégradation de la biodiversité et de la **géodiversité**;

Or. pl

## Amendement 40

Urszula Krupa

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 12

### *Projet de proposition de résolution*

12. met l'accent sur le besoin d'obtenir des financements suffisants pour la préservation de la biodiversité; souligne que le contrôle de la compatibilité du prochain cadre financier pluriannuel avec la biodiversité aura un impact significatif et positif sur la réalisation de la Vision 2050;

### *Amendement*

12. met l'accent sur le besoin d'obtenir des financements suffisants pour la **biosurveillance et diverses formes de prévention des pertes** de biodiversité; souligne que le contrôle de la compatibilité du prochain cadre financier pluriannuel avec la biodiversité aura un impact significatif et positif sur la réalisation de la Vision 2050;

Or. pl

## Amendement 41

Benedek Jávor

au nom du groupe Verts/ALE

### Projet de proposition de résolution

#### Paragraphe 12

### *Projet de proposition de résolution*

12. met l'accent sur le besoin d'obtenir des financements suffisants pour la préservation de la biodiversité; souligne

### *Amendement*

12. met l'accent sur le besoin d'obtenir des financements suffisants pour la préservation de la biodiversité; souligne

que le contrôle de la compatibilité du prochain cadre financier pluriannuel avec la biodiversité **aura** un impact significatif et positif sur la réalisation de la Vision 2050;

que le contrôle de la compatibilité du prochain cadre financier pluriannuel avec la biodiversité **ainsi qu'une éventuelle affectation de crédits réservés à la biodiversité auraient** un impact significatif et positif sur la réalisation de la Vision 2050;

Or. en

**Amendement 42**  
**Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

14. insiste sur l'importance d'augmenter les investissements pour répondre aux engagements de l'accord de Paris, afin de réduire les répercussions du changement climatique sur la biodiversité;

*Amendement*

14. insiste sur l'importance d'augmenter les investissements pour répondre aux engagements de l'accord de Paris, afin de réduire les répercussions du changement climatique sur la biodiversité **et de garantir la cohérence entre les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la biodiversité;**

Or. en

**Amendement 43**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

14. insiste sur l'importance d'augmenter les investissements pour répondre aux engagements de l'accord de Paris, afin de réduire les répercussions du changement climatique sur la biodiversité;

*Amendement*

14. insiste sur l'importance d'augmenter **et de mieux orienter** les investissements pour répondre aux engagements de l'accord de Paris, afin de réduire les répercussions du changement climatique sur la biodiversité;

**Amendement 44**  
**Luke Ming Flanagan**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique;

*Amendement*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique; ***souligne en particulier que les agriculteurs sont en première ligne dans le domaine de l'agriculture et sont donc les mieux placés pour surveiller les changements et pour gérer, grâce à une orientation adéquate, les améliorations en matière de biodiversité;***

Or. en

**Amendement 45.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation

*Amendement*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation

de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique;

de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique; *relève la contradiction fondamentale existant entre la philosophie productiviste que sous-tend la politique agricole au niveau européen et la réitération de ces affirmations;*

Or. fr

**Amendement 46**  
**Annie Schreijer-Pierik**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique;

*Amendement*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et réduit les effets du changement climatique, *tout en stimulant la production alimentaire mondiale et l'efficacité des ressources;*

Or. nl

**Amendement 47**  
**Guillaume Balas**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une **bonne gestion de l'agriculture et de la sylviculture contribue** dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et **réduit** les effets du changement climatique;

*Amendement*

15. se félicite que la recommandation 10.2.g (XXI/1.) pour la décision de la COP14 mentionne le potentiel de la sylviculture et de l'agriculture; souligne que les activités agricoles et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées; insiste sur le fait qu'une **agriculture et une sylviculture durables contribuent** dans une large mesure à la variété des espèces, des habitats et des écosystèmes et **réduisent** les effets du changement climatique;

Or. en

**Amendement 48**

**Benedek Jávör**

au nom du groupe Verts/ALE

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 16**

*Projet de proposition de résolution*

16. relève toutefois les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour **l'utilisation durable** des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

*Amendement*

16. relève toutefois les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité, **notamment dans le cadre de la déforestation et de l'utilisation de pesticides; rappelle le déclin alarmant des pollinisateurs, qui sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes;** invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour **l'élimination progressive** des produits phytopharmaceutiques **néfastes** et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

Or. en

**Amendement 49**  
**Annie Schreijer-Pierik**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Projet de proposition de résolution*

16. *relève toutefois les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;*

*Amendement*

16. *souligne le potentiel d'innovation agro-écologique et le potentiel considérable d'accroissement de la contribution de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture à la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats en coopération avec le secteur agricole;*

Or. nl

**Amendement 50**  
**Gerben-Jan Gerbrandy**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Projet de proposition de résolution*

16. relève toutefois les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

*Amendement*

16. relève toutefois les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour *la promotion d'approches agro-écologiques*, l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

Or. en

**Amendement 51.**  
**Mireille D'Ornano**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Projet de proposition de résolution*

16. relève ***toutefois*** les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

*Amendement*

16. relève les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements forts en faveur de l'agriculture et de la sylviculture durables, comportant des exigences pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et des stratégies assurant la protection des sols et des habitats;

Or. fr

**Amendement 52**  
**Urszula Krupa**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

16 bis ***attire l'attention sur l'impact négatif du développement du réseau autoroutier sur la biodiversité; invite les parties à prendre des engagements fermes en faveur des transports durables, notamment à adopter des exigences pour l'utilisation durable de véhicules appropriés, pour la réduction du bruit et de la migration des animaux et des semences, ainsi que des stratégies pour assurer la protection des sols et des habitats, des végétaux et des animaux;***

Or. pl

**Amendement 53**

**Urszula Krupa**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***16 ter. souligne que l'état des éléments naturels abiotiques et leur protection ont une influence directe sur la biodiversité; que la pollution de l'eau ou de l'air et les catastrophes naturelles, telles que les inondations et les éruptions volcaniques, peuvent provoquer la dégradation irréversible de nombreuses espèces de plantes ou d'animaux; souligne par conséquent la nécessité d'envisager la prise en compte de la biodiversité dans d'autres stratégies liées à l'environnement abiotique, par la protection de la lithosphère, de l'hydrosphère et de la pédosphère;***

Or. pl

**Amendement 54  
Urszula Krupa**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***16 quater se félicite des activités de renaturalisation des vallées fluviales, essentielle pour valoriser, protéger, préserver et restaurer la biodiversité ainsi que de leur utilisation durable;***

Or. pl

**Amendement 55  
Benedek Jávor**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Projet de proposition de résolution**



## Paragraphe 18

### *Projet de proposition de résolution*

18. insiste sur le fait que le renforcement des capacités et la sensibilisation sont les clés d'une mise en œuvre réussie; se félicite dès lors que la COP13 ait adopté dans ses décisions XIII/23 et XXI/1 un plan d'action à court terme (2017-2022) pour améliorer et soutenir le renforcement des capacités ainsi que sa stratégie de communication et invite la COP14 à développer ces questions clés;

### *Amendement*

18. insiste sur le fait que le renforcement des capacités et la sensibilisation, ***notamment à l'égard de la valeur que présentent la biodiversité et les services écosystémiques***, sont les clés d'une mise en œuvre réussie; se félicite dès lors que la COP13 ait adopté dans ses décisions XIII/23 et XXI/1 un plan d'action à court terme (2017-2022) pour améliorer et soutenir le renforcement des capacités ainsi que sa stratégie de communication et invite la COP14 à développer ces questions clés;

Or. en

## Amendement 56

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 18 bis (nouveau)**

### *Projet de proposition de résolution*

### *Amendement*

***18 bis. souligne qu'il importe de concevoir un processus global et participatif pour façonner le cadre pour l'après-2020;***

Or. en

## Amendement 57

**Benedek Jávor**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Projet de proposition de résolution**

#### **Paragraphe 20**

### *Projet de proposition de résolution*

### *Amendement*

20. salue l'intention d'œuvrer activement à une approche multipartite qui est fondamentale pour valoriser, protéger, conserver, utiliser durablement et rétablir la biodiversité, et souligne qu'un engagement accru avec et entre les différents niveaux et secteurs de la gouvernance créera des possibilités d'intégration des objectifs de biodiversité dans les autres politiques;

20. salue l'intention d'œuvrer activement à une approche multipartite ***incluant des acteurs régionaux et locaux***, qui est fondamentale pour valoriser, protéger, conserver, utiliser durablement et rétablir la biodiversité, et souligne qu'un engagement accru avec et entre les différents niveaux et secteurs de la gouvernance ***ainsi qu'avec les entreprises et les plateformes de biodiversité*** créera des possibilités d'intégration des objectifs de biodiversité dans les autres politiques ***et permettra une meilleure mise en œuvre de ces objectifs***;

Or. en